

SESSION
DU
12 novembre 2002

Ouverture de la
session et
constatation des
présences

CC-2002-312
Ordre du jour

CC-2002-313
Procès-verbal du
8 octobre 2002

Il est proposé par Mme Chrystiane Jean
:

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session ordinaire du
Conseil des commissaires, tenue le 22 octobre 2002, tel que rédigé.

CC-2002-314

Courrier reçu du
21 octobre au 5
novembre 2002

CC-2002-315

Limites des
circonscriptions
électorales /
acceptation

vingt-et-une circonscriptions électorales dans les termes
suivants :

Circonscription électorale no 1 — 3 970 électeurs (+7,9 %)
--

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit
Saguenay, la rivière Chicoutimi, l'autoroute 70 et la limite de l'arrondissement
Chicoutimi.

Circonscription électorale no 2 — 4 178 électeurs (+13,6 %)

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit
Saguenay, le pont Dubuc, le boulevard Saint-Paul, le prolongement de la rue des
Oblats Ouest, cette rue, la ligne arrière des emplacements de la rue
ouest) et son prolongement, la rue Jolliet et son prolongement vers le sud-est jusqu'à
la rivière aux Rats, cette rivière, la ligne à haute tension, la ligne arrière des
emplacements du boulevard Saint-Paul (côté est), la ligne arrière des emplacements
du boulevard du Royaume Ouest (côté nord), l'autoroute 70 et la rivière Chicoutimi.

Circonscription électorale no 3 — 3 625 électeurs (-1,5 %)
--

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit
tension, le boulevard Talbot jusqu'au chemin de fer Roberval-Saguenay, la ligne
arrière des emplacements du boulevard Talbot (côté ouest), la ligne arrière des
emplacements du boulevard du Royaume Ouest (côté nord) et la ligne arrière des
emplacements du boulevard Saint-Paul (côté est).

Circonscription électorale no 4 — 3 024 électeurs (-17,8 %)

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit
des emplacements du boulevard du Royaume Ouest (côté nord), la ligne arrière des
emplacements du boulevard Talbot (côté ouest) et les limites de l'arrondissement
Chicoutimi;
comprend également le territoire Lac-Ministuk.

Circonscription électorale no 5 — 3 176 électeurs (-13,7 %)

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : le chemin de fer
Roberval-Saguenay, la rivière du Moulin, le boulevard de l'Université Est, la ligne
arrière des emplacements du boulevard Saint-Jean-Baptiste (côté nord-est) incluant
les rues Alfred, Girard et Lavoie, les limites de l'arrondissement Chicoutimi et la ligne
arrière des emplacements du boulevard Talbot (côté ouest).

Circonscription électorale no 6 — 3 904 électeurs (+6,1 %)
--

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : le boulevard de
l'Université Est, la rivière du Moulin, le chemin de fer Roberval-Saguenay et le
boulevard Talbot.

Circonscription électorale no 7 — 4 020 électeurs (+9,3 %)

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : le boulevard de l'Université Est, le boulevard Talbot, la ligne à haute tension et la rivière aux Rats.

Circonscription électorale no 8 — 3 811 électeurs (+3,6 %)

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : Saguenay, le prolongement de la rue Salaberry, cette rue, la rue Bégin, le boulevard de l'Université Est, la rivière aux Rats, le prolongement vers le sud-est de la rue Jolliet, cette rue, le prolongement de la ligne arrière des emplacements de la rue McLaren (côté ouest), cette ligne, la rue des Oblats Ouest et son prolongement, le boulevard Saint-Paul et le pont Dubuc.

Circonscription électorale no 9 — 3 942 électeurs (+7,1 %)

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : Saguenay, la rivière du Moulin, le boulevard de l'Université Est, la rue Bégin, la rue Salaberry et son prolongement.

Circonscription électorale no 10 — 3 971 électeurs (+7,9 %)

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : Saguenay, la limite de l'arrondissement Chicoutimi, la ligne arrière des emplacements du boulevard Saint-Jean-Baptiste (côté nord-est) excluant les rues Alfred, Girard et Lavoie, le boulevard de l'Université Est et la rivière du Moulin.

Circonscription électorale no 11 — 3 438 électeurs (-6,6 %)

Comprend une partie de la Ville de Saguenay et une partie de la municipalité de Saint-Honoré délimitée comme suit : la limite de l'ancienne municipalité du Canton de Tremblay, la nouvelle limite de la municipalité de Saint-Honoré et de la Ville de Saguenay, la limite de l'ancienne municipalité du Canton de Tremblay, la route Roch-Boivin, le boulevard Sainte-Geneviève, le prolongement de la rue Vallières, cette rue, la rue Octave, la ligne à haute tension, son prolongement vers la rivière Saguenay, cette rivière et la rivière aux Vases.

Circonscription électorale no 12 — 3 377 électeurs (-8,2 %)

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : la limite de l'ancienne municipalité du Canton de Tremblay, le prolongement de la limite est des terrains du Village de la Sécurité Routière et de l'Institut Roland-Saucier, cette limite, le prolongement de la rue Cabot vers l'ouest, cette rue, la rue des emplacements de la rue Talon (côté sud et ouest), le prolongement de la ligne arrière des emplacements de la rue du Pont (côté ouest), cette ligne, la rue Roussel, le boulevard Sainte-Geneviève, le pont Dubuc, la rivière Saguenay, le prolongement de la ligne à haute tension, cette ligne, la rue Octave, la rue prolongement, le boulevard Sainte-Geneviève et la route Roch-Boivin.

Circonscription électorale no 13 — 3 623 électeurs (-1,5 %)

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : les limites nord et est de l'ancienne municipalité du Canton de Tremblay, la rue de Vimy, la limite est du lot 6 du rang Un Ouest du cadastre du village de Sainte-Anne-de-Chicoutimi, la ligne arrière des emplacements des rues de Verdun (côté est) et Monseigneur-Laval (côté nord), le boulevard Tadoussac, son prolongement vers la rivière Saguenay, Dubuc, le boulevard Sainte-Geneviève, la rue Roussel, la ligne arrière des emplacements de la rue du Pont (côté ouest) et son prolongement, la ligne arrière des emplacements de la rue Talon (côté ouest et sud), la rue Delisle, la rue Cabot et son prolongement, la limite est des terrains de l'Institut Roland-Saucier et du Village de la Sécurité Routière et son prolongement.

Circonscription électorale no 14 — 3 588 électeurs (-2,5 %)

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : la limite de l'ancienne municipalité du Canton de Tremblay, la rivière Saguenay, le prolongement du boulevard Tadoussac, ce boulevard, la ligne arrière des emplacements des rues Monseigneur-Laval (côté nord) et de Verdun (côté est) et la limite est du lot 6 du rang Un Ouest du cadastre du Village de Sainte-Anne-de-Chicoutimi.

Circonscription électorale no 15 — 3 386 électeurs (+8,0 %)

Comprend les municipalités suivantes : Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord; comprend également une partie de la Ville de Saguenay et une partie de la Municipalité de Saint-Honoré délimitée comme suit : le chemin du Volair, la route Lavoie et son prolongement vers l'est jusqu'à la rivière Valin, cette rivière, la rivière Saguenay, la limite de l'ancienne municipalité du Canton de Tremblay, la limite de la Ville de Saguenay, la limite de l'ancienne municipalité du Canton de Tremblay et la route Martel.

Circonscription électorale no 16 — 4 092 électeurs (+11,2 %)

Comprend la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau; comprend également une partie de la Municipalité de Saint-Honoré délimitée comme suit : la limite municipale nord et est, le prolongement de la route Lavoie, cette route, le chemin du Volair, la route Martel, la limite de l'ancienne municipalité du Canton de Tremblay et la limite municipale ouest de Saint-Honoré; comprend aussi le territoire non organisé du Mont-Valin.

Circonscription électorale no 17 — 3 842 électeurs (+4,4 %)

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : le Saguenay, la Baie-des-Ha! Ha!, la rue Bagot, la rue des Pins, la rue Gingras, la ligne arrière des emplacements du boulevard de la Grande-Baie Nord (côté sud-ouest) jusqu'au no civique 1965 en l'incluant, une ligne qui va de l'arrière du no civique 1965 du boulevard de la Grande-Baie Nord et qui rejoint l'embranchement de l'avenue du Port, de la rue Bagot et du Chemin Saint-Anicet, la ligne arrière des emplacements du chemin Saint-Anicet (côté sud), le prolongement du chemin de la Savane jusqu'à la limite sud-ouest de l'arrondissement La Baie.

Circonscription électorale no 18 — 3 721 électeurs (+1,1 %)

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : à partir de l'arrière du no civique 1965 en l'excluant, la ligne arrière des emplacements du boulevard de la Grand-Baie Nord (côté sud-ouest), la rue Gingras, la rue des Pins et son prolongement, la rivière à Mars, le prolongement de la rue Joseph-Gagné Sud, cette rue, la ligne arrière des emplacements du chemin Saint-Louis (côté sud) incluant le chemin Frémillon (côtés est et ouest), la rivière à Mars jusqu'aux limites de l'arrondissement La Baie, les limites de l'arrondissement La Baie (côté sud-ouest) jusqu'au point limite sud du prolongement du chemin de la Savane, le prolongement du chemin de la Savane, la limite arrière du chemin Saint-Anicet (côté sud) jusqu'à l'embranchement de l'avenue du Port et de la rue Bagot, la ligne de direction nord jusqu'au boulevard de la Grande-Baie Nord jusqu'à l'arrière du no civique 1965..

Circonscription électorale no 19 — 3 411 électeurs (+7,3 %)

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : la rue Bagot, la Baie-des-Ha! Ha!, le prolongement de la ligne arrière des emplacements de la rue John-Kane (côté sud), cette ligne, la ligne arrière des emplacements de la 3e Rue (côté ouest), le prolongement de la rue Médéric-Gravel, le prolongement de la ligne arrière de la rue des Pinsons (côté sud-est), cette ligne, la ligne séparatrice des lots 132 et 133 du rang 7 de la rivière à Mars, la ligne arrière des emplacements du chemin Saint-Louis (côté sud), la rue Joseph-Gagné Sud et son prolongement, la rivière à Mars, le prolongement de la rue des Pins et cette rue.

Circonscription électorale no 20 — 4 376 électeurs (+18,9 %)
--

Comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : La Baie-des-Ha! Ha!, les limites de l'arrondissement La Baie, la rivière à Mars, la ligne arrière des emplacements du chemin Saint-Louis (côté sud) excluant le chemin Frémillion (côtés est et ouest), la ligne séparatrice des lots 132 et 133 du rang 7 de la rivière à Mars, le prolongement de la ligne arrière des emplacements de la rue des Pinsons (côtés sud-est), cette ligne, le prolongement de la rue Médéric-Gravel, la ligne arrière des emplacements de la 3e Rue (côté ouest), la ligne arrière des emplacements de la rue John-Kane (côté sud) et son prolongement; comprend également la municipalité de Ferland-Boileau et le territoire non organisé de Lalemant.

Circonscription électorale no 21 — 2 770 électeurs (-24,7 %)
--

Comprend les municipalités de Petit-Saguenay, d'Anse-Saint-Jean, de Rivière-Saint-Félix-d'Otis; comprend aussi le territoire non organisé de Sagard.

Monsieur Rino Beaulieu demande le vote.

1 vote contre

CC-2002-316

Application de l'article 48,1 du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires

ATTENDU l'article 48.1 du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires;

ATTENDU le rapport d'évaluation du rendement du directeur général adjoint, monsieur Bertrand Tremblay, pour l'année scolaire 2001-2002, préparé par le directeur général.

Il est proposé par Mme Diane Durand

:

QUE la Commission scolaire entérine le versement du boni forfaitaire, pour l'année 2001-2002, tel que déterminé dans le rapport d'évaluation conservé dans le dossier personnel de monsieur Bertrand Tremblay.

CC-2002-317

Application de l'article 48,1 du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires

ATTENDU l'article 48.1 du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires;

ATTENDU le rapport d'évaluation du rendement du directeur général adjoint, monsieur Eudore Chouinard, pour l'année scolaire 2001-2002, préparé par le directeur général.

Il est proposé par Mme Diane Perron

:

QUE la Commission scolaire entérine le versement du boni forfaitaire, pour l'année 2001-2002, tel que déterminé dans le rapport d'évaluation conservé dans le dossier personnel de monsieur Eudore Chouinard.

CC-2002-318

Changement de nom
/ Polyvalente
Fréchette

CC-2002-319

Entente de partenariat /
Centres Jeunesse du
Saguenay-Lac-St-Jean
et CLSC du Grand
Chicoutimi

CC-2002-320

Engagement /
enseignant en
formation
professionnelle

:

Que la commission scolaire des Rives-du-Saguenay
procède à l'engagement temps plein régulier de Gaétan Roy, et ce, du 1^{er} juillet 2002
au 30 juin 2003.

ADOPTÉE

CC-2002-321

Contrats de
dénivellement

CC-2002-322

Abrogation de la
résolution CC-2002-227

CC-2002-323

Recommandation de
candidature / Office
des professions du
Québec

CC-2002-324

Comité de sélection
pour le choix de
professionnels / Fibre
optique

ATTENDU le protocole d'entente actuel liant la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, la Commission scolaire de La Jonquière et la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant le déploiement d'un réseau de fibre optique au Saguenay pour les besoins des trois organismes, ci-après appelé le « projet »;

ATTENDU le programme « Villages branchés du Québec » et les dispositions législatives et règles relatives à l'adjudication de certains contrats en vigueur à cet effet, notamment l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes s'appliquant pour la constitution d'un comité de sélection pour la fourniture de services professionnels;

ATTENDU que c'est la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay qui a été désignée comme organisme répondant du « projet »;

ATTENDU la nécessité d'établir des plans et devis détaillés pour l'établissement du « projet »;

Il est proposé par Mme Diane Perron

:

DE composer un comité de sélection pour le choix des professionnels rattaché au « projet » composé de :

- M. Michel Simard, directeur du service des ressources financières et informatiques – C.S. des Rives-du-Saguenay;

CC-2002-324

Comité de sélection
pour le choix de
professionnels / Fibre
optique

- M. Michel Gagnon, coordonnateur du service de l'informatique – C.S. des Rives-du-Saguenay;
- M. Gérard Larouche, directeur du service de l'informatique – C.S. de La Jonquière;
- M. Claude Fortin, directeur du service des ressources matérielles – C.S. de La Jonquière;
- M. Denis Jubinville, directeur général – MRC du Fjord-du-Saguenay.

ADOPTÉE

CC-2002-325

Plan d'effectifs
personnel de soutien
/ création d'un poste
de TES

ATTENDU le plan d'effectifs EHDA 2002-2003 adopté par le Conseil des commissaires du 25 juin 2002;

ATTENDU les nouveaux besoins de services exprimés par les services éducatifs et la direction de l'école La Carrière;

Il est proposé par M. Rino Beaulieu

:

De créer un (1) poste cyclique de technicien(ne) en éducation spécialisée, de 10 heures/semaine, à l'école La Carrière.

CC-2002-326

Résolution d'appui

Chaque membre du Conseil a pu prendre connaissance d'une lettre adressée à la Commission scolaire par le maire de la Municipalité de Chambord, M. Bruno Laroche. Celui-ci exprime le souhait de recevoir un appui qui pourrait aider à ce que des mesures soient prises par les autorités gouvernementales de façon à favoriser que la transformation de la production laitière demeure en région.

Puis après discussions,

ATTENDU la décision unilatérale de la direction de la Compagnie Agropur de fermer son usine située à Chambord;

ATTENDU le mouvement de solidarité que cette décision a suscité au niveau de l'ensemble de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean;

ATTENDU l'importante perte d'emplois pour le milieu comme conséquence de cette décision;

ATTENDU que cette décision a aussi comme conséquence de faire en sorte qu'une grande partie de la production laitière sera transformée à

ATTENDU qu'il est de première importance de prendre les mesures nécessaires pour contrer les impacts négatifs reliés à la fermeture d'entreprises, tels la perte d'emplois, l'exode des travailleurs et des jeunes vers

Il est proposé par Mme Diane Durand

:

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay dénonce la fermeture de l'usine Agropur de Chambord et que comme geste de solidarité, elle demande à l'ensemble des directions d'établissement de favoriser l'achat de produits laitiers régionaux pour ses cafétérias et cantines;

CC-2002-326

(Suite)

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à la direction d'Agropur, aux commissions scolaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à MM Laprise et Michel Gauthier, députés du comté Roberval, à M. Maxime Arseneault, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et à M. Damien Villeneuve, président du syndicat des employés de l'usine Agropur de Chambord.

ADOPTÉE**CC-2002-327**Soumission annuelle /
Acier fer**Il est proposé par M. Michel Girard**

:

QUE soient retenus pour les contrats d'achat de fournitures en "acier et fer", requis par le Centre de métallurgie de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, pour la période se terminant le 15 novembre 2003, les plus bas soumissionnaires conformes et ce, pour chacun des articles de l'appel d'offres annuel.

ADOPTÉE**CC-2002-328**Achat / deux voitures
usagées

ATTENDU l'article 6.3 de la politique sur l'approvisionnement en biens et services;

ATTENDU la recommandation positive du Comité du service des ressources matérielles;

Il est proposé par M. Rémi Simard

:

D'accorder l'achat d'un lot de deux (2) voitures usagées pour le Centre de formation en équipement motorisé de Pièces Universelles Chicoutimi Inc. pour un montant de 7 591,65\$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE**CC-2002-329**

Rapport de la présidente

Madame la Présidente résume certaines représentations ou interventions qu'elle a faites au cours des derniers jours :

Le 23 octobre 2002 :

- Rencontre des dirigeants des organismes de développement œuvrant dans les MRC, au Motel Universel, à Alma.

Le 29 octobre 2002 :

- Rencontre avec le directeur du service des ressources matérielles sur certains dossiers.
- Rencontre du Conseil d'administration d'Emploi Québec.

Le 30 octobre 2002 :

- Rencontre à l'Université du Québec à Chicoutimi RE

Le 31 octobre 2002 :

- Réunion du Conseil d'administration de CRÉPAS, à Alma.

Le 4 novembre 2002 :

- Rencontre du directeur général, Monsieur Dauphinais, sur différents dossiers.

Le 6 novembre 2002 :

- Rencontre du directeur général, Monsieur Dauphinais, sur différents dossiers.

Les 8 et 9 novembre 2002 :

- Rencontre de la commission des services éducatifs (FCSQ) à Montréal.

CC-2002-330

Rapport de la direction générale

Commission scolaire et certains cadres de service.

- ¶ **Le 1^{er} novembre 2002 :**
 - Rencontre avec madame Monique Poulin de la Fédération des commissions scolaires, à Québec, sur le dossier «*Planification stratégique*».
- ¶ **Les 7 et 8 novembre 2002 :**
 - Rencontre du Comité *patronal* de négociations (CPNCF) à Montréal.

Le directeur général remet à chaque membre du Conseil un tableau préparé par Mmes Louise Simon et Nicole Tardif de l'Université de Sherbrooke, lequel tableau présente une synthèse d'un modèle intégrateur du processus de gestion de la mission éducative.

CC-2002-331

Rapport des comités de services

Les membres du Conseil des Commissaires ont pu prendre connaissance du rapport de réunion des comités de service suivants :

Ressources matérielles :

Réunion du 1^{er} octobre 2002

Ressources financières :

Réunion du 8 octobre 2002

CC-2002-332

Palmarès des écoles

M. Eudore Chouinard, directeur général adjoint, dépose et commente les données parues dans la dernière édition de la revue (novembre 2002) en situant le bulletin des écoles secondaire de la région 02 et plus précisément les écoles secondaires de la Commission scolaire. En outre, il fait ressortir que l'élément nouveau de ce palmarès consiste en l'identification d'une valeur ajoutée qui permet de détacher les efforts de l'école en tenant compte de quelques caractéristiques de la clientèle qu'elle accueille, telles le retard de la clientèle et le pourcentage de la clientèle des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, de même qu'en tenant compte des revenus des parents. M. Chouinard rappelle que ces données concernent les résultats des élèves aux épreuves uniques du Ministère de l'éducation de juin 2001.

Par la suite, M. Chouinard dépose et commente brièvement un tableau faisant ressortir que l'indicateur de gestion concernant le transport scolaire indique une excellente performance pour la Commission scolaire, au cours des dernières années.

CC-2002-332

Comité sur la destination des bâtisses

Mme Sylvie Belzile intervient comme présidente du comité ad hoc sur la destination des bâtisses pour faire le point sur les travaux du comité qui, à ce jour, a tenu trois réunions. Elle fait part que l'échéancier pour la remise du rapport et des recommandations sera respecté, étant prévu que la dernière réunion doit se tenir mercredi prochain, le 13 novembre avant que le sujet ne revienne en discussions et échanges, lundi soir, le 25 novembre, cette fois-ci, avec l'ensemble des membres du Conseil des commissaires. Mme Belzile tient à souligner que les discussions et les interventions en comité de travail vont bon train, qu'elles sont d'intérêt et positives.

CC-2002-334

Sessions du Comité
exécutif

CC-2002-335

Lac-à-l'Épaulé

», Mme la présidente fait savoir que des discussions sont présentement en cours avec la Fédération des Commissions scolaire du Québec pour que dans le cadre de cette rencontre, une formation portant sur la planification stratégique soit offerte aux membres du Conseil. Cette activité devrait se tenir les 7-8 et 9 février 2003.

Sur ce, la présente session du Conseil se termine.

Le secrétaire général